



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 13 octobre 2015 à 20 h 45 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

#### Première période de questions

Les vingt-sept personnes présentes ne posent aucune question.

#### 2015-379 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

#### 2015-380 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

#### 2015-381 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### Service de sécurité incendie

#### 2015-382 Achat d'un camion-échelle

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et rapport d'analyse de conformité administrative de la greffière datés du 17 août 2015.

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée à la suite de l'appel d'offres public :

Compagnie	Prix (Incluant les taxes)
Aréo-Feu ltée	849 665,25 \$

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète, de la compagnie Aréo-Feu ltée, un camion-échelle, lequel est décrit dans les documents d'appel d'offres, au coût de 849 665,25 \$, incluant les taxes.

QUE le paiement sera effectué au moment de la livraison si l'inspection du véhicule est à l'entière satisfaction de la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-724.



2015-383

***Règlement 483 décrétant l'achat d'un camion-échelle pour le Service de sécurité incendie et pourvoyant à un emprunt de 1 260 000 \$ pour en acquitter le coût - Annulation du solde résiduaire***

CONSIDÉRANT que la dépense pour l'achat d'un camion-échelle est inférieure au montant autorisé de l'emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement qu'à la première séance suivant le paiement du camion-échelle, une résolution sera adoptée afin de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler le solde résiduaire du *Règlement 483 décrétant l'achat d'un camion-échelle pour le Service de sécurité incendie et pourvoyant à un emprunt de 1 260 000 \$ pour en acquitter le coût.*

#### **Deuxième période de questions**

Les vingt-sept personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Demande une copie du devis d'achat du camion-échelle.
- Demande une copie de la lettre des assureurs.

La séance est levée à 20 h 50.

---

François Giasson, GMA  
Greffier adjoint

---

Josef Hüsler  
Maire